

Nouvelles faces nationales des pièces en euros destinées à la circulation

(2014/C 46/08)

Les pièces en euros destinées à la circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Afin d'informer le public et toutes les parties concernées qui doivent manipuler les pièces dans le cadre de leur travail, la Commission publie les caractéristiques des dessins de chaque nouvelle pièce ⁽¹⁾.

Les Pays-Bas ont modifié le dessin de la face nationale néerlandaise des pièces en euros qui seront produites à partir de 2014 et qui représentent le nouveau chef de l'État. Les pièces d'un millésime antérieur et portant l'ancienne face nationale néerlandaise restent valables.



Pays émetteur: Pays-Bas

Date d'émission: janvier 2014

Description des dessins:

Sur toutes les pièces figure l'effigie du roi Willem-Alexander.

Sur les pièces de 1, 2, 5, 10, 20 et 50 cents, l'effigie est divisée en deux parties séparées par une bande traversée d'une ligne verticale. À gauche de la ligne verticale, de bas en haut, figurent la marque du maître néerlandais, l'inscription «Willem-Alexander» et la marque d'atelier. À droite de la ligne verticale, de haut en bas, se lit l'inscription «Koning der Nederlanden». En bas à gauche de l'effigie figure l'année d'émission, «2014».

Sur les pièces de 1 et de 2 euros, on trouve trois lignes verticales à droite de l'effigie. Entre la première et la deuxième ligne à partir de la droite figurent la marque du maître néerlandais, l'année d'émission et la marque d'atelier. Entre la deuxième et la troisième ligne à partir de la droite se trouve l'inscription «Willem-Alexander» et, après la troisième ligne à partir de la droite, l'inscription «Koning der Nederlanden».

L'anneau externe de la pièce représente les douze étoiles du drapeau européen.

La gravure sur tranche de la pièce de 2 euros est: GOD * ZIJ * MET * ONS * (Que Dieu soit avec nous).

⁽¹⁾ Voir JO C 373 du 28.12.2001, p. 1, JO C 254 du 20.10.2006, p. 6 et JO C 248 du 23.10.2007, p. 8 pour une référence à d'autres pièces en euros.